

# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Révision allégée n°2

## - Bilan de la concertation avec la population –



Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 octobre 2025 arrêtant le projet de révision allégée n°2 du PLUi-H.

La Présidente  
Yannick TRABICHE



# Sommaire

<b>I. RAPPEL DU CONTEXTE DE LA REVISION ALLEGEE .....</b>	<b>4</b>
<b>I.1. CONTENU DE LA REVISION ALLEGEE .....</b>	<b>4</b>
<b>II. LE CADRE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>II.1. LA PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE .....</b>	<b>4</b>
<b>II.2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION .....</b>	<b>4</b>
<b>III. LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC.....</b>	<b>5</b>
<b>III.1. MESURES DE PUBLICITE.....</b>	<b>5</b>
<b>III.2. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION .....</b>	<b>5</b>
<b>III.3. OBSERVATIONS DU PUBLIC .....</b>	<b>5</b>
<b>IV. CONCLUSION.....</b>	<b>5</b>
<b>V. ANNEXES.....</b>	<b>6</b>
<b>V.1. AFFICHE D'INFORMATION REUNION PUBLIQUE .....</b>	<b>6</b>
<b>V.2. ATTESTATION D'AFFICHAGE AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....</b>	<b>7</b>
<b>V.3. ATTESTATION D'AFFICHAGE A LA MAIRIE DE LA FORCLAZ .....</b>	<b>8</b>
<b>V.4. INFORMATION REUNION PUBLIQUE, INFORMATIONS MUNICIPALES (10/2025).....</b>	<b>9</b>
<b>V.5. INVITATION AUX VŒUX DU MAIRE, INFORMATIONS MUNICIPALES (01/2025).....</b>	<b>10</b>
<b>V.6. PUBLICITE POUR LES JOURNEES DU PATRIMOINE, DAUPHINE LIBERE, 19 SEPTEMBRE 2025 .....</b>	<b>11</b>

## I. Rappel du contexte de la révision allégée

Par l'arrêté n° 2024-177 en date du 12 novembre 2024, le conseil communautaire du Haut-Chablais a prescrit la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local pour l'Habitat (PLUi-H).

### I.1. Contenu de la révision allégée

La procédure de révision allégée n°2 du PLUi-H de la Communauté de communes du Haut-Chablais porte sur le point suivant :

- Valorisation d'un ancien ouvrage hydraulique avec création de STECAL sur la commune de La Forclaz

## II. Le cadre règlementaire

### II.1. La procédure de révision allégée

Conformément à l'article L.153-34 Code de l'Urbanisme, la procédure de révision allégée apparaît justifiée car :

1° La révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;

### II.2. Les modalités de la concertation avec la population

Les articles L. 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme prévoient que la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal fasse l'objet d'une concertation avec la population dans les conditions suivantes :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° Les procédures suivantes :

a) L'élaboration et la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme ; »

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :  
1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

3° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas. »

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

### III. La mise à disposition du public

#### III.1. Mesures de publicité

Les mesures de publicité ont fait l'objet :

- De l'affichage, au siège de la CCHC, d'une affiche à l'attention de la population précisant l'objet, le lieu, la date et l'heure de la tenue de la réunion publique (annexes 1 et 2)
- De l'affichage, à la mairie de La Forclaz, d'une affiche à l'attention de la population précisant l'objet, le lieu, la date et l'heure de la tenue de la réunion publique (annexes 1 et 3)
- D'une information par les Informations municipales mensuelles (annexe 4)

#### III.2. Déroulement de la concertation avec la population

Le projet de révision allégée n°2 du PLUi-H a été présenté auprès de la population à la salle des fêtes de La Forclaz le mercredi 8 octobre 2025 lors de la réunion publique commencé à 19h et terminé à 19h30.

Cette réunion fut animée par Madame Maryse Grenat, Maire de La Forclaz, ainsi que Monsieur Arnaud Fradet, chargé d'études en planification urbaine pour la CCHC.

Après une présentation du projet de valorisation de la centrale hydroélectrique de La Forclaz puis des procédures d'urbanisme nécessaire à sa réalisation, la population présente a été invité à formuler ses interrogations, ses craintes ainsi que toutes autres observations autour de ce projet.

#### III.3. Observations du public

A l'issu de la présentation, une question sur les financements du projet a été formulé. Un rappel des différents partenaires (Etat, Europe, Région...) a donc été fait. Des inquiétudes quant au calendrier du projet sont revenues. Le calendrier prévisionnel annoncé lors de cette réunion présenté une fin des procédures d'urbanisme pour le début de l'année 2025.

### IV. Conclusion

Outre des questionnements sur les financements du projet en lui-même ainsi que sur le calendrier des procédures, la réunion publique n'a pas reçu d'avantages d'observations ou d'interrogation sur le projet de la révision allégée n°2. Cet évènement a également été l'occasion d'informer la population des dates provisoires de la tenue de l'enquête publique pour la révision allégée et ont été invité à inscrire leur remarque à ce moment-là dans le registre prévu à cet effet.

Il est à noter également que le projet de valorisation de la centrale hydroélectrique de La Forclaz avait déjà été présenté lors des vœux du maire en début d'année 2025 (annexe 5) ainsi que lors des journées du patrimoine le dimanche 21 septembre 2025 (annexe 6). Ce qui avait déjà permis à la population d'être informé du projet à venir et aussi à répondre à certaines de leurs interrogations.

Il doit donc être considéré un **bilan positif et favorable** de la concertation avec la population.

## V. Annexes

### V.1. Affiche d'information réunion publique

Affiché le 26/09/25



Communauté de Communes du Haut-Chablais

Commune de La Forclaz

Avis de concertation Réunion Publique

Révision Allégée n°2 du PLUi-H

*Le public a été informé par délibération n°2024-177 en date du 12 novembre 2024, de la prescription de la révision allégée n°2*

## REUNION PUBLIQUE

Présentation du projet de mise en valeur de la station  
hydroélectrique de la Forclaz

**MERCREDI 8 OCTOBRE 2025**

**19H**

**Salle des fêtes de La Forclaz**



## V.2. Attestation d'affichage au siège de la Communauté de communes

### DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Communauté de communes du Haut-Chablais

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

#### Concertation avec la population

Projet de révision allégée n°2 du PLUi-H CCHC

Je soussignée, Yannick TRABICHET, Présidente de la Communauté de communes du Haut-Chablais, certifie que,

L'affichage pour information de la réunion publique tenant lieu de concertation avec la population concernant le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local pour l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes du Haut-Chablais,

A été affiché au siège de la Communauté de communes :

18 Route de l'Eglise au BIOT (74430)

À compter du 26 septembre 2025 jusqu'au 8 octobre 2025 inclus.

Conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme indiquant la nécessité d'une concertation avec la population, la réunion publique concernant la révision allégée n°2 s'est déroulée le 8 octobre 2025 à partir 19h à la salle des fêtes de La Forclaz.

En foi de quoi le présent certificat est dressé pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait au BIOT, le 09/10/2025

La Présidente

Yannick TRABICHET



### V.3. Attestation d'affichage à la mairie de la Forclaz

#### DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Commune de La Forclaz

#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

##### Concertation avec la population

Projet de révision allégée n°2 du PLUi-H CCHC

Je soussignée, Maryse Grenat, Maire de la commune de la Forclaz, certifie que,

L'affichage pour information de la réunion publique tenant lieu de concertation avec la population concernant le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local pour l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes du Haut-Chablais,

A été affiché à la mairie de La Forclaz :

115 Chemin des écoliers à LA FORCLAZ (74200)

À compter du 26 septembre 2025 jusqu'au 8 octobre 2025 inclus.

Conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme indiquant la nécessité d'une concertation avec la population, la réunion publique concernant la révision allégée n°2 s'est déroulée le 8 octobre 2025 à partir 19h.

En foi de quoi le présent certificat est dressé pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à LA FORCLAZ, le 08/10/2025



## V.4. Information réunion publique, Informations municipales (10/2025)

Commune de  
La Forclaz

# Informations municipales

## Octobre 2025

### Activités à la bibliothèque de La Forclaz ouvertes aux petits et aux grands

01/10	Atelier bricolage avec François	16h30-18h00
08/10	Atelier autour des fables de la Fontaine	16h30-18h00
15/10	Atelier poterie	16h30-17h30



### Remise des prix pour le concours des maisons fleuries

Samedi 11 octobre à 11 h à la mairie



### Ateliers numériques à la mairie de 14 h 00 à 16 h 00

La conseillère numérique de la CCHC propose 2 rendez-vous :

Les 21 octobre et 28 octobre à la mairie

Inscription au 04 50 80 48 05



### Réunions publiques à la salle des fêtes

08/10 à 19 h : Réunion publique concernant l'aménagement du site du Col du Grand Taillet suite à la révision allégée N° 2 du PLUi-H

30/10 à 19 h : Réunion publique concernant le projet d'extension de l'AFP La Forclaz-La Baume.

### Messes à l'église de La Forclaz

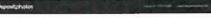
05/10 à 8 h 30 et 31/10 à 18 h 30



### Retour d'expériences suite au centre aéré de cet été

Le 15/10 à 18 h à La Baume

Les parents y sont cordialement invités.



### Repas des aînés le 26/10 à 12 h à la salle des fêtes

Inscription auprès de la secrétaire de mairie avant le 21 octobre, soit par mail à



[mairielaforclaz@orange.fr](mailto:mairielaforclaz@orange.fr), soit par téléphone au 04 50 71 76 44

On vous y attend nombreux !

Inscription à l'affouage avant le 15 /10 auprès de la secrétaire de mairie

## V.5. Invitation aux vœux du maire, Informations municipales (01/2025)

Commune de  
La Forclaz

# Informations municipales

Janvier 2025

## Cérémonie des Vœux

Maryse GRENAT, Maire  
et le conseil municipal de La Forclaz  
vous souhaitent une excellente année  
et  
vous invitent à la cérémonie des vœux  
**Le dimanche 26 janvier à 17 h**  
**à la salle des fêtes de La Forclaz**  
Elle sera suivie d'un moment de convivialité.



## Animations à la bibliothèque le mercredi à 16 h 30

∞ 8 janvier : atelier peinture animé par François Jankowskyi avec réalisation de couronnes des rois par les enfants, puis dégustation de galette pour les petits et les grands



∞ 15 janvier : cours de conversation allemande par Regina, pour débutants



∞ 22 janvier : atelier peinture animé par François Jankowski



∞ 29 janvier : atelier tricot et crochet



## Signalement

Plusieurs habitants du village nous ont informés de la mort de leur chat et ils soupçonnent un empoisonnement. Soyez vigilants !

## V.6. Publicité pour les journées du patrimoine, Dauphiné libérée, 19 septembre 2025

DOSSIER | [Les Journées du patrimoine >](#)

La Forclaz

### Journée du patrimoine : entre l'usine hydroélectrique et l'église du village

À l'occasion des Journées du patrimoine, La Forclaz invite les passionnés d'histoire locale à découvrir deux joyaux de son patrimoine. Ce week-end, ils pourront partir à la rencontre de l'ingéniosité énergétique du début du XX<sup>e</sup> siècle avec la visite de l'usine hydroélectrique et de l'église Saint-Pierre, rénovée dans les années 60.

Chantal Bourreau – 19 sept. 2025 à 18:03 | mis à jour le 19 sept. 2025 à 18:04 – Temps de lecture : 2 min



Le style très épuré à l'intérieur de l'église Saint-Pierre témoigne du renouveau contemporain de l'art sacré.  
Archives photo Le DL/Ch.B.

Les petites communes aussi jouent la carte du patrimoine. Ce week-end, La Forclaz donne rendez-vous aux amateurs d'histoire locale. Dimanche 21 septembre à 14 heures, ce sera la visite de l'usine hydroélectrique du col du Grand Taillet (maison des vannes).

Nicole Gallay, présidente de l'association de Sauvegarde du patrimoine historique et religieux de La Forclaz présentera ce site qui fut le premier système de pompage turbinage de France, témoin de l'ingéniosité énergétique du début du XX<sup>e</sup> siècle. Le projet de restauration et de mise en valeur de ce site industriel fait l'objet d'une souscription en ligne portée par la Fondation du patrimoine.